



L'assureur de toute une vie

**Questions posées par M. Pierre OGIER, actionnaire individuel**  
**Et projets de réponses du Conseil d'administration du 25 avril 2013**

- 1) « La part d'actions CNP détenue directement ou indirectement par le personnel de la société est en constante diminution depuis 2008. Passée de 0.60% à 0.35%, cette part a donc été divisée par deux en 5 ans. A quoi attribuez-vous ce laminage ? Cette disparition de l'actionnariat salarié ne correspond-elle pas à un changement de philosophie : l'enterrement de la 'participation' gaulliste populaire ? »

CNP Assurances reste une entreprise attachée à l'actionnariat de ses salariés. La dernière opération d'augmentation de capital proposée aux salariés de CNP Assurances remonte à 2004. La délégation de compétence donnée au Conseil de surveillance puis au Conseil d'administration pour augmenter le capital social au profit des adhérents à un plan d'épargne entreprise n'a depuis, pas été mise en œuvre. Il est proposé à l'assemblée générale des actionnaires du 25 avril 2013 de la renouveler.

- 2) « La rémunération exorbitante + tous avantages annexes, accordée par le comité des rémunérations et le conseil d'administration avec la bienveillance coupable de la Caisse des dépôts, aux précédents directeur général et président du conseil d'administration de notre société, n'est-elle pas le signe manifeste d'une absence totale de contrôle de la haute fonction publique qui prospère sur le terreau du secteur financier public dont elle a fait sa chasse gardée et ne rend compte à personne sinon à ses pairs et complices ?  
Quelle action allez-vous entreprendre pour récupérer ces rémunérations excessives qui paraissent de l'abus de biens sociaux pur et simple, privent les assurés de LEUR participation aux bénéfices, et constituent une véritable provocation à l'égard des Français submergés par la crise économique ? »

CNP Assurances a toujours été entreprise transparente sur la rémunération de ses dirigeants, au-delà même des exigences réglementaires.

La rémunération des dirigeants de la société fait l'objet d'une analyse critique, détaillée et comparative par le Comité des nominations et des rémunérations du Conseil d'administration.

Notre Société et ses dirigeants sont très attachés à maintenir des structures et des méthodes de gouvernement d'entreprise disciplinées et totalement transparentes.

- 3) « Produire le rapport annuel d'une compagnie d'assurance internationale est devenu une prouesse tant se sont multipliées les exigences des autorités de tutelle et les normes professionnelles internationales. Pour autant, la gestion de la CNP, c'est la gestion financière et technique de 40 « cantons ». Gestion pour compte de tiers. La CNP va-t-elle faire un jour un peu de lumière sur la gestion de ces « cantons » ? Valeur du portefeuille et type des actifs du canton. Résultat financier et technique de sa gestion annuelle. Frais de gestion administrative imputés au canton. Mouvements significatifs sur provisions par type de provision. Nombre de souscripteurs finaux. Et évolutions en cours. »

CNP Assurances publie une documentation extrêmement riche sur sa gestion financière, au travers notamment du document de référence, des supports de présentation et des communiqués.

Cette documentation permet à l'ensemble des parties (actionnaires, salariés, régulateur, contrôleur ...) d'avoir une vision fine sur le groupe CNP Assurances.

La publication d'information encore plus fines sur la gestion actif / passif serait préjudiciable aux intérêts de l'entreprise, notamment du point de vue concurrentiel. Rappelons que CNP Assurances est, en tant qu'assureur, propriétaire des actifs investis et à ce titre n'effectue pas de gestion pour compte de tiers.

